



DÉCISION DU MAIRE n° 2011 - 1

Le Maire de la Ville de Juvignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2122 -22,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2008 lui donnant délégation conformément au texte susvisé,

Considérant le besoin de faire procéder au suivi du forage de la source du Martinet avec relevé et rapport de synthèse annuelle de l'installation

Considérant que le bureau d'études hydrologie et géologie Eau et Géoenvironnement assure se suivi

DÉCIDE

De conclure une convention de prestation de service pour le suivi piézométrique de l'aquifère capté par le forage de la source du Martinet avec le bureau d'études techniques « Eau et Géoenvironnement », 13 rue des Balestriers 34 080 Montpellier.

Ce contrat est conclu pour un montant d'honoraire de six mille deux cent quarante euros hors taxes (6 240) pour l'année civile 2011.

Fait à Juvignac, le 19 janvier 2011



Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
à l'Administration Générale


Jean OUSSET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
le

EAU & GEOENVIRONNEMENT.
BUREAU d'EXPERTISE ALAIN PAPPALARDO

B.E.T. HYDROGEOLOGIE ET GEOLOGIE
HYDROLOGIE ET HYDRAULIQUE.
A.S.T.E.E. - A.I.H. - A.I.E.H. - C.N.I.S.F.

13 rue des Balestriers – 34080 MONTPELLIER

☎ 04 - 67 58 48 58
E-mail: eau.geo@wanadoo.fr

Le 14 Janvier 2011

CONTRAT.



A: COMMUNE DE JUVIGNAC. HERAULT

**POUR: SUIVI PIEZOMETRIQUE DE L'AQUIFERE
CAPTE PAR LE FORAGE DU MARTINET A JUVIGNAC .
SYNTHESE HYDROLOGIQUE ET PIEZOMETRIQUE. ANNEE 2011**

1/ CONTENU DE LA PRESTATION.

- 1/Relevé mensuel des données hydrologiques sur le site du captage du Martinet.
- au niveau de l'exploitation:
 - relevé des horaires de fonctionnement des deux pompes C1 et C2;
 - relevé des volumes prélevés par chaque pompe;
 - relevés des volumes rejetés pour la réalimentation de la Mosson;
 - relevé de calage des niveaux piézométriques à la sonde électrique.
 - au niveau de la surveillance de l'aquifère en continu:
 - relevé des informations de la centrale informatique, vidanges des mémoires et contrôle des batteries; changement des batteries
 - transfert pour archivage et traitement graphique.
 - au niveau des données hydrologiques:
 - recueil des données pluviométriques.

2/ Rapports d'analyse et de synthèse des données recueillies.

2/ HONORAIRES.

Pour suivi, relevés et rapport de synthèse semestriel et annuel.
Par semestre : 6 vacations de type G2 à 520.00 € H.T. /vacation
Total annuel: 2 semestres à 3120.00 € H.T./semestre

3120.00 €
6240.00 €

BON POUR ACCORD.
LA COMMUNE DE JUVIGNAC

LE BET EAU ET GEOENVIRONNEMENT

SARL AU CAPITAL DE 7622.45 euros
SIREN 387 511 108.RCS:92 B 701. CODE APE:742C.

EAU et GEOENVIRONNEMENT
13, Rue des Balestriers
34080 MONTPELLIER
Tél./Fax: 04 67 58 48 58